

**COMMISSION LOCALE  
DE L'EAU  
DU SAGE DE L'ELORN**

**Compte-rendu de la réunion  
de la Commission Locale de  
l'Eau  
14 avril 2015**

L'an deux mille quinze, le quatorze avril, à quatorze heures trente, la Commission Locale de l'Eau du Sage de l'Elorn s'est réunie à la salle des séances plénières, Maison des Services Publics, à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Francis GROSJEAN.

**Membres présents :**

- M. Francis Grosjean, président de la Commission Locale de l'Eau ;
- M. Henri Billon, vice-président de la Commission Locale de l'Eau ;
- Mme Claude Bellec, conseillère municipale de Brest ; (pouvoir à F Grosjean)
- M. Joël Marchadour, conseiller régional ;
- M. Patrick Le Hénaff, conseiller municipal d'Irvillac ;
- M. Jean-Claude Le Tyrant, maire de Daoulas
- M. Jean-François Kerbrat, Maire de St Sauveur ;
- M. Philippe Héraud, maire de Plouneventer ;
- M. Armel Gouvil, Parc Naturel régional d'Armorique ;
- M. Yann-Fanch Kernéis, conseiller municipal de Plouzané ;
- M. Hervé Sévenou, Chambre d'Agriculture;
- M. Pascal Crenn, FDSEA ;
- M. Jean-Yves Kermarrec, AAPPMA de l'Elorn ;
- M. Patrick Gouez, Eau et Rivières de Bretagne ;
- M. Jean-Pierre Le Gall, Bretagne Vivante;
- M. Marcel Coatanhay, UFC Que choisir ;
- M. Benoît Huot, Amis des Moulins du Finistère ;
- M. Stéphane Garot, Chef de la Mise 29;
- M. Le Préfet Maritime représenté par Anne-Laure Cadiou ;
- M. Philippe Seguin, AELB ;

**assistaient à la réunion :**

- M. Arnaud Clugery, Eau et Rivières de Bretagne ;
- M. Philippe Masquelier, animateur du SAGE de l'Elorn ;

**étaient excusés :**

- M. François Collec, vice-président de la Commission Locale de l'Eau ; pouvoir à A Gourvil
- Mme Marie-Pierre Laforge, conseillère municipale de Guipavas ; pouvoir à JC Le Tyrant
- Mme Pascale Bégoc, conseillère municipale de Sizun ; pouvoir à F Grosjean
- M. Louis Fagot, maire de Guimiliau ; pouvoir à H Billon
- M. le directeur, DDTM ; pouvoir à S Garot
- M. le Directeur, DREAL Bretagne ; pouvoir à P Seguin
- M. Laurent Péron, conseiller municipal du Relecq-Kerhuon ;
- M. Claude Bervas, maire de Dirinon ;
- M. Bernard Nicolas, conseiller municipal de Plougastel-Daoulas ;
- M. Pierre Karleskind, conseiller régional ;
- Mme Christine Margogne, conseillère municipale de Brest ;
- M. Pascal Inizan, conseiller municipal de Landerneau ;
- M. Hervé-Marie Pouliquen, CCI de Brest ;
- M. Emmanuel Kelberine, Comité Départemental de Pêches Maritimes ;
- M. André Le Moigne, UDSEA ;

- M. Hervé Ladurée, Syndicat de la Truite d'Élevage de Bretagne ;
- M. Michel Diverres, Section Régionale de la Conchyliculture de Bretagne Nord ;
- M. Le Préfet de Bassin Loire-Bretagne ;
- M. le Préfet du Finistère ;
- M. le Délégué Régional, ONEMA ;
- M. le directeur, ARS ;
- M. le directeur, DML ;
- M. le directeur, IFREMER ;
- M. le directeur, Parc Marin d'Iroise.

\*  
\*      \*

Francis Grosjean souhaite la bienvenue aux membres de la CLE présents. Constatant l'absence des élus du Département, il salue l'implication des représentants sortants du Conseil Général du Finistère dans les travaux de cette instance pendant la durée de leur mandat.

- **Validation du Compte-rendu de la CLE du 26/09/2014**

Francis Grosjean demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la CLE du 26/09/2014. Aucune remarque n'étant formulée, il soumet ce compte-rendu à l'approbation des membres de la CLE.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Avis de la CLE sur les projets de SDAGE, de Programme de Mesures et de PGRI Loire Bretagne, pour la période 2016/2021**

Francis Grosjean souligne que l'avis de la CLE est sollicité dans le cadre de la consultation des instances. Il indique que certaines instances, comme le Conseil Général, la région Bretagne, ont déjà délibéré. Il fait état d'une proposition émanant de la Région et de l'association permanente des présidents de CLE de Bretagne (APPCB) consistant à soumettre une contribution bretonne sur cette thématique. Il demandera à la CLE de l'autoriser à la cosigner (voir le texte joint en annexe).

Concernant le projet de SDAGE, il a notamment retenu le souhait marqué de renforcer le rôle des CLE ainsi que la continuité entre le SDAGE actuel et le projet. Il explique que l'analyse de ce projet a essentiellement consisté à déterminer si et dans quelle mesure il mettait bien à la disposition de la CLE les outils lui permettant de répondre aux enjeux et objectifs du SAGE en vigueur, document qui lui paraît conserver toute sa pertinence.

A propos du SDAGE

Philippe Masquelier présente le document préparatoire à l'avis de la CLE, élaboré suite à une réunion de groupe de travail le 4 mars et une réunion e Bureau de la CLE le 31 mars (voir document présenté en annexe). Les membres de la CLE interviennent au fur et à mesure qu'avance la présentation.

A propos de la disposition 1C4 :

Jean-Claude Le Tyrant remarque que les entrées de champs ne représentent pas qu'un problème de transfert de sédiments, qu'ils soient chargés ou non en polluants divers, mais aussi un risque d'inondation des voiries et de coulées de boue dangereuses pour les usagers. Il propose de réaliser un document spécifique à l'attention du monde agricole.

Jean-François Kerbrat répond qu'il existe un règlement départemental pour les routes et que les communes peuvent s'en inspirer.

Il est proposé de travailler cette question des entrées de champs.

Hervé Sévenou est surpris de la position de certains membres de la CLE à propos de la disposition 1C4 du projet de SDAGE. Il ne voit pas pourquoi l'amont du Drennec devrait être inclus dans les zones sensibles à l'érosion.

Il ajoute que la carte présente dans ce chapitre du SDAGE ne prend pas en compte de nombreuses réalisations effectives en Bretagne (bandes enherbées, talus...).

Il reconnaît que des problèmes de transfert doivent exister à l'amont du Drennec mais il pense que la mise en place d'une approche territoriale spécifique devrait régler ce type de problèmes locaux.

Francis Grosjean fait remarquer que le projet d'avis ne propose pas d'amender cette disposition, ce qui n'empêche pas la CLE d'en débattre.

Jean-Yves Kermarrec est d'accord pour une approche locale, mais les acteurs en place doivent prouver de bonne volonté, ce qui n'est pas forcément le cas ; « il faudra jouer le jeu ».

Francis Grosjean voit deux options : soit la CLE demande d'inclure les bassins versants (BV) du Drennec et du Lohan (problématique aussi) dans les BV sensibles au risque érosion au titre de cette disposition, soit elle attend d'en savoir plus, met en place un groupe de travail, et se réserve la possibilité de demander plus tard au Préfet, en cas de problèmes persistant, le classement de ces secteurs comme sensibles à l'érosion.

Hervé Sévenou exprime la vision de l'association des agriculteurs voisins du bassin de l'Elorn (ABVE), qui positionne la profession agricole dans l'enjeu de la modernité et qui est d'accord pour mettre en place des actions dès maintenant.

Henri Billon demande si les problèmes de l'amont du Drennec sont liés à des arasements secs, des entrées de champs en bas de parcelles...

Jean-Yves Kermarrec répond qu'il n'est pas possible d'entrer ici dans les détails.

Francis Grosjean revient sur la problématique du secteur du Lohan, liée à la culture de pommes de terre.

Hervé Sévenou explique que les problèmes de transfert sont primordiaux et qu'il faut s'y atteler sans attendre.

Le secteur professionnel de la pomme de terre travaille cette question, une charte est envisagée.

Pascal Crenn ajoute que, sans tamisage, la culture de la pomme de terre aurait un besoin énorme de main d'œuvre et ne serait pas rentable. Il est d'accord pour travailler avec les professionnels de ce secteur et la CLE sur ce sujet de l'érosion, qui est surtout problématique entre la phase de tamisage et le développement des plants.

Patrick Gouez indique que cette culture provoque une déstructuration et un appauvrissement du sol. Il est temps de se pencher sur cette question, en réfléchissant notamment à une notion de parcelles à risques par rapport à cette culture (pentes, proximité de cours d'eau...).

Pascal Crenn propose la création d'un groupe de travail spécifique.

Philippe Masquelier indique que l'animatrice agricole du SBE travaille déjà avec un groupement sur ces problématiques.

Pour Francis Grosjean, ce groupe de travail important est à mettre en place rapidement.

#### A propos de la disposition 3B1

Hervé Sévenou indique que les apports en phosphore doivent répondre aux besoins de la plante. Il ne voit pas de plus-value à inscrire le lac du Drennec dans cette disposition, qui serait très contraignante.

Stéphan Garot ajoute qu'un seul plan d'eau du Finistère est inclus dans cette disposition, qui est d'ailleurs reprise du SDAGE actuel.

Francis Grosjean considère que, dans la phase, actuellement en cours d'analyse du phénomène de cyanobactéries dans le lac du Drennec, il est certainement prématuré de demander la mise en place de cette disposition.

#### A propos de la disposition 3D1

Stéphan Garot indique que l'arrêté de 2007 sur l'assainissement collectif est en cours de révision. Il devrait sortir prochainement et donner une vision plus claire de cette problématique des déversements des réseaux.

#### A propos de la disposition 3D2

Anne-Laure Cadiou s'interroge sur la pertinence de descendre les débits de fuite à 2l/s/ha, valeur extrêmement basse.

Stéphane Garot répond que la porte reste ouverte à une modulation de ce chiffre sur la base d'études locales ; cette disposition obligera les collectivités à avoir une vision plus claire et plus précise pour élaborer leur schéma directeur des eaux pluviales.

A propos de la disposition 5B

Pascal Crenn remarque que le Glyphosate est nécessaire dans la gestion des parcelles lorsque les agriculteurs utilisent des techniques culturales simplifiées (sans labour).

Hervé Sévenou ajoute qu'il y a des autorisations de mise sur le marché (AMM), que la réglementation avance, et qu'il ne semble pas opportun de poser la question du glyphosate.

Francis Grosjean répond que si l'on a des ambitions en termes de reconquête de la qualité de l'eau, et que l'on note des anomalies avec ce produit, il n'est pas choquant de s'exprimer sur son usage.

Philippe Seguin explique que le Comité de Bassin ne se prononcera pas sur cette question car il s'agit d'une liste européenne de substances, sur laquelle il n'a pas la main. Il ajoute qu'il y a des projets d'évolution de ces listes en cours de discussion à Bruxelles.

A propos de la disposition 7A1

Francis Grosjean rappelle que la CLE a fixé le DOE de l'Elorn à Pont ar Bled à 0,8 m3/s, suite à une étude sur les débits minimum biologiques.

Il estime que ce nouveau seuil poserait des problèmes dans la gestion de l'étiage.

Il faut demander la possibilité de fixer un seuil entre le 0,8 décidé antérieurement par la CLE et la valeur de 1,1 proposée dans le projet de SDAGE.

A propos de la disposition 10E2

Patrick Le Hénaff explique que des retards ont été pris dans les travaux de refonte de la STEP d'Irvillac, dont le dossier est prêt depuis deux ans. Il estime que cette situation ne favorise pas l'amélioration de la situation dans l'estuaire de la rivière de Daoulas.

A propos de la disposition 11B1

Hervé Sévenou s'inquiète de cette disposition, reprise du SDAGE actuel. Des pré-études semblent montrer qu'en Bretagne, près de 70 % de certains territoires pourraient être considérés comme têtes de bassin. Il faut donc avancer avec prudence sur ce dossier.

A propos de la disposition 12C1

Stéphane Garot est d'accord avec la proposition de la CLE mais pense que cela posera un problème d'ordre juridique.

### **A propos du Programme de Mesures**

Francis Grosjean propose de prendre acte du PDM, dans un contexte de tension sur les finances locales, mais aussi d'attente de l'évolution réglementaire (mise en œuvre de la loi MAPTAM, GEMAPI, loi NOTR).

Hervé Sévenou souhaite une écriture différente pour ne pas stigmatiser le monde agricole.

### **A propos du PGRI**

Pas de remarque particulière

### **Avis global**

Hervé Sévenou explique que les Chambres d'Agriculture ont donné un avis défavorable au SDAGE et au Programme de Mesures car ils amènent beaucoup de contraintes.

Il faut que les objectifs qu'on se donne soient atteignables. Par ailleurs, la profession agricole souhaite alerter les élus sur les conséquences négatives que pourrait avoir le SDAGE, notamment du fait du renforcement des responsabilités des collectivités locales, prévu dans la loi NOTR.

Francis Grosjean souhaite que les objectifs du SDAGE soient mieux expliqués afin que tout un chacun puisse se les approprier plus facilement.

Yann-Fanch Kernéis estime que ce projet est dans la continuité de celui de 2010, qu'il aurait pu aller plus loin, mais que c'est un long travail de compromis, dont il salue la qualité. Il regrette que certains ne l'acceptent pas. Il ajoute que l'intérêt collectif doit primer sur l'intérêt particulier, et que c'est le seul moyen d'atteindre les 100 % de bon état pour 2027.

Il est favorable au projet de SDAGE

Henri Billon explique que la seule activité économique sur sa commune est l'agriculture.

Il note une amélioration réelle de la qualité de l'eau et estime que le monde agricole a bien travaillé, même s'il reste du chemin à parcourir : « On est sur une bonne voie, il n'est pas utile de mettre des couches supplémentaires ».

Il votera donc contre le projet de SDAGE, au vu des contraintes qu'il représente pour les agriculteurs.

Armel Gourvil estime que de gros efforts ont déjà été faits, et indique qu'il s'abstient.

Jean-Yves Kermarrec votera pour le SDAGE, même s'il estime qu'il n'est pas suffisamment ambitieux, et qu'une claire évolution du principe pollueur/payeur aurait été souhaitable.

Il constate que malgré la prise en compte des remarques qu'elle a faites, la profession agricole votera contre. On voudrait faire croire, ajoute-t-il, que, si le monde agricole est si mal en point, c'est à cause des contraintes environnementales mais c'est désigner là un bouc émissaire trop facile.

Francis Grosjean considère qu'atteindre des objectifs ambitieux n'est faisable que si chacun agit dans le même sens.

C'est en débattant au sein de la CLE que seront trouvées les voies permettant de progresser ensemble. Il souligne que le projet de SDAGE met l'accent sur la possibilité de faire appel à l'analyse économique pour bien prendre en compte les contraintes des acteurs du territoire. Puis il clôt le débat et propose de soumettre au vote la motion suivante :

- Donner un avis favorable au projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, soumis à consultation des assemblées, en l'assortissant des propositions et remarques dont il vient d'être débattu et qui sont contenues dans un tableau joint en annexe ;
- Prendre acte du Programme de Mesures du SDAGE 2016/2021 ;
- Donner un avis favorable au projet de PGRI Loire – Bretagne 2016/2021.

Vote des membres de la CLE :

Vote pour : 16

Vote contre : 8

Abstentions : 2

La CLE adopte à la majorité la motion soumise au vote.

Le Président demande aux membres de la CLE de l'autoriser à signer la contribution bretonne sur le projet de SDAGE.

Les services de l'Etat ne prennent pas part au vote.

Unanimité des autres membres présents et représentés.

- **Avis sur les inventaires des zones humides de Brest métropole**

Philippe Masquelier présente les modalités et les résultats des inventaires de zones humides réalisés par Brest métropole océane sur son territoire, qui ont été intégrés au PLU récemment validé.

Il est demandé aux membres de la CLE de valider ces inventaires.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Yann-Fanch Kernéis indique qu'il a observé des zones humides qui ont été comblées, et qu'il est disposé à en indiquer les emplacements.

- **Questions diverses**

Cyanobactéries

Philippe Masquelier fait un point sur l'état actuel du lac du Drennec, qui a connu un épisode de prolifération intense cet hiver, bien plus fort que celui observé en 2012.

Une étude, menée par une étudiante encadrée conjointement par le SBE et l'Université de Rennes vient de démarrer pour tenter de comprendre le phénomène, et essayer de trouver des parades.

Les taux de toxines, montés assez haut cet hiver dans le lac, ont tendance à baisser depuis le début du printemps.

La consommation des poissons pêchés dans le lac du Drennec a été interdite par arrêté préfectoral, par mesure de précaution.

Jean-Yves Kermarrec explique que cette interdiction a fait chuter de plus de 20% le nombre de cartes de pêches cette année. Les conséquences pour l'AAPPMA seront très lourdes.

Prochaine CLE

Francis Grosjean propose de définir la date de la prochaine CLE : ce sera le 22 juin après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, Francis Grosjean remercie les participants.

\*

**Coordonnées de l'animateur du SAGE**

*Philippe MASQUELIER*

*Syndicat de Bassin de l'Elorn*

*Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS*

*Tel : 06 77 69 41 57*

*Fax : 02.98.25.93.53*

*Courriel : [sage.elorn@wanadoo.fr](mailto:sage.elorn@wanadoo.fr) - Internet : <http://www.syndicat-bassin-elorn.fr/>*